



Diagnostic environnemental : zones humides et potentialités écologiques faune-flore-habitats

Communauté de Communes Pays de Chantonnay (85)

RENNES, siège social
Parc d'activités d'Apigné
1 rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél : 02 99 14 55 70
rennes@ouestam.fr

NANTES
5 boulevard Ampère
44470 CARQUEFOU
Tél : 02 40 94 92 40
nantes@ouestam.fr

LA ROCHELLE
30 bis rue de la Belle Étoile
17138 PUILBOREAU
Tél : 07 84 17 13 33
[larochelle@ouestam.fr](mailto:larochele@ouestam.fr)

Janvier 2024



Ouest am
Développement et aménagement des territoires

Ce document a été réalisé par :

Fanny SCHULTZ – Botaniste phytosociologue, pédologue

Florence BRETECHE - Cartographe / sigiste

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	5
2. METHODOLOGIE	7
2.1 LES ZONES HUMIDES	7
2.1.1 Définition d'une zone humide.....	7
2.1.2 Méthode pour le critère pédologique	7
2.1.3 Méthode pour le critère floristique.....	8
2.2 FLORE ET HABITATS	9
2.3 HAIES.....	9
3. RESULTATS	11
3.1 BOURNEZEAU.....	11
3.1.1 Habitats-flore.....	11
3.1.2 Pédologie	13
3.1.3 Faune	14
3.1.4 Enjeux	14
3.2 SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAIS	16
3.2.1 Habitats-flore.....	16
3.1.2 Pédologie	18
3.1.3 Faune	19
3.1.4 Enjeux	19

LISTE DES FIGURES

Figure 1. localisation des secteurs à l'échelle de l'intercommunalité.....	6
Figure 2. tableau GEPPA pour la caractérisation des zones humides	8
Figure 3. photographies du secteur de Bournezeau	11
Figure 4 : carte des habitats – Bournezeau	12
Figure 5. photographies des sondages - Bournezeau	13
Figure 6. photographie de la haie multistrata continue au nord	14
Figure 7. carte des enjeux écologiques – Bournezeau	15
Figure 8. photographies du secteur de Saint-Germain-de-Prinçay	16
Figure 9. carte des habitats – Saint-Germain-de-Prinçay.....	17
Figure 10. photographies des sondages – Saint-Germain-de-Prinçay	18
Figure 11. carte des enjeux écologiques – Saint-Germain-de-Prinçay.....	20

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. caractérisation du niveau d'enjeu pour les haies et lisières.....	10
--	----

1. PREAMBULE

L'objet de ce rapport est la réalisation d'un diagnostic environnemental sur deux secteurs sélectionnés pour le développement de la communauté de communes du Pays de Chantonnay dans le cadre de la révision de son Plan local d'urbanisme intercommunal (

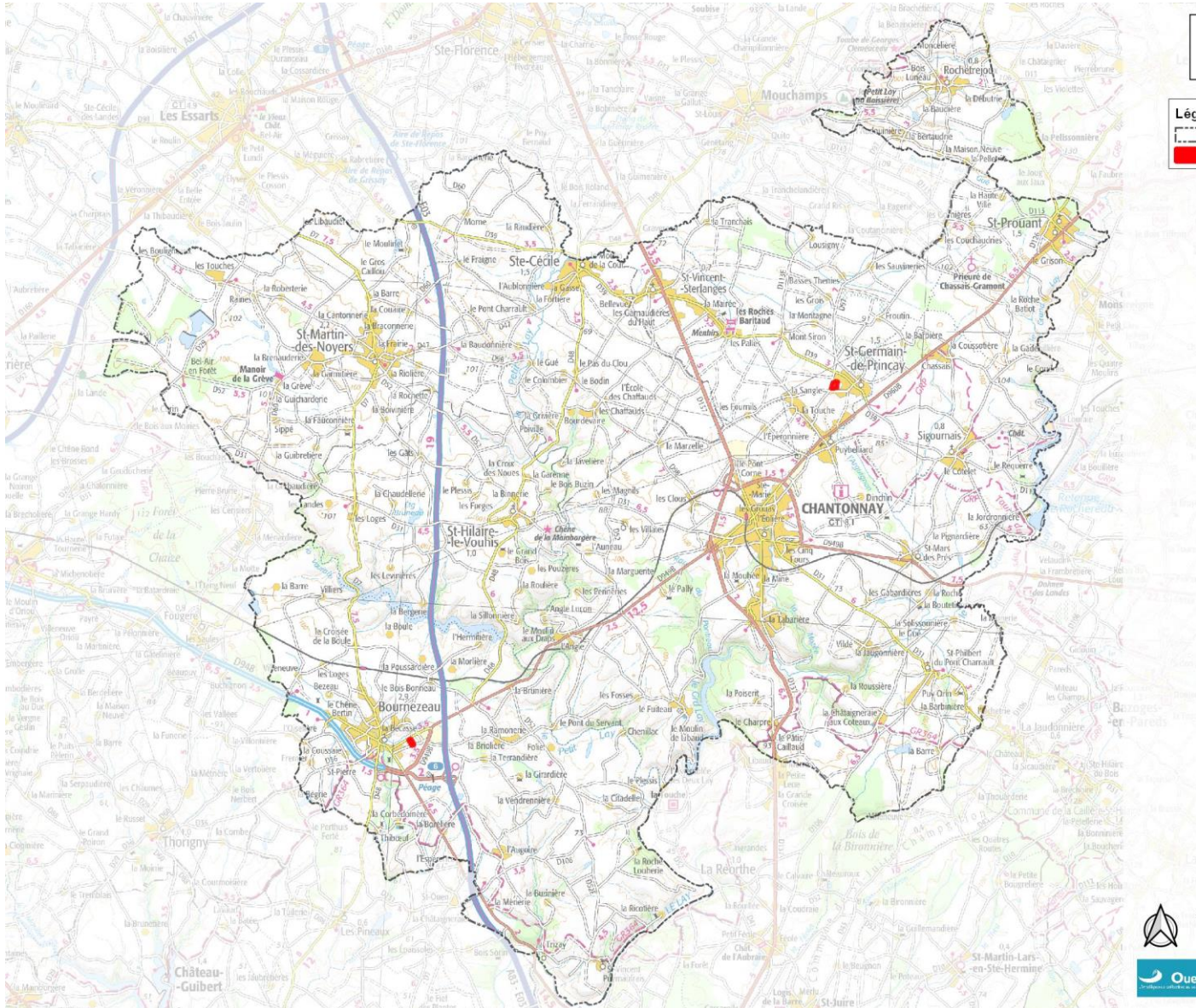


Figure 1). L'objectif du diagnostic est de localiser les éventuelles zones humides et d'identifier les potentialités et les enjeux écologiques pour la flore et la faune sur chacun des secteurs.

Les deux secteurs sont localisés sur les communes de Bournezeau et Saint-Germain-de-Prinçay.

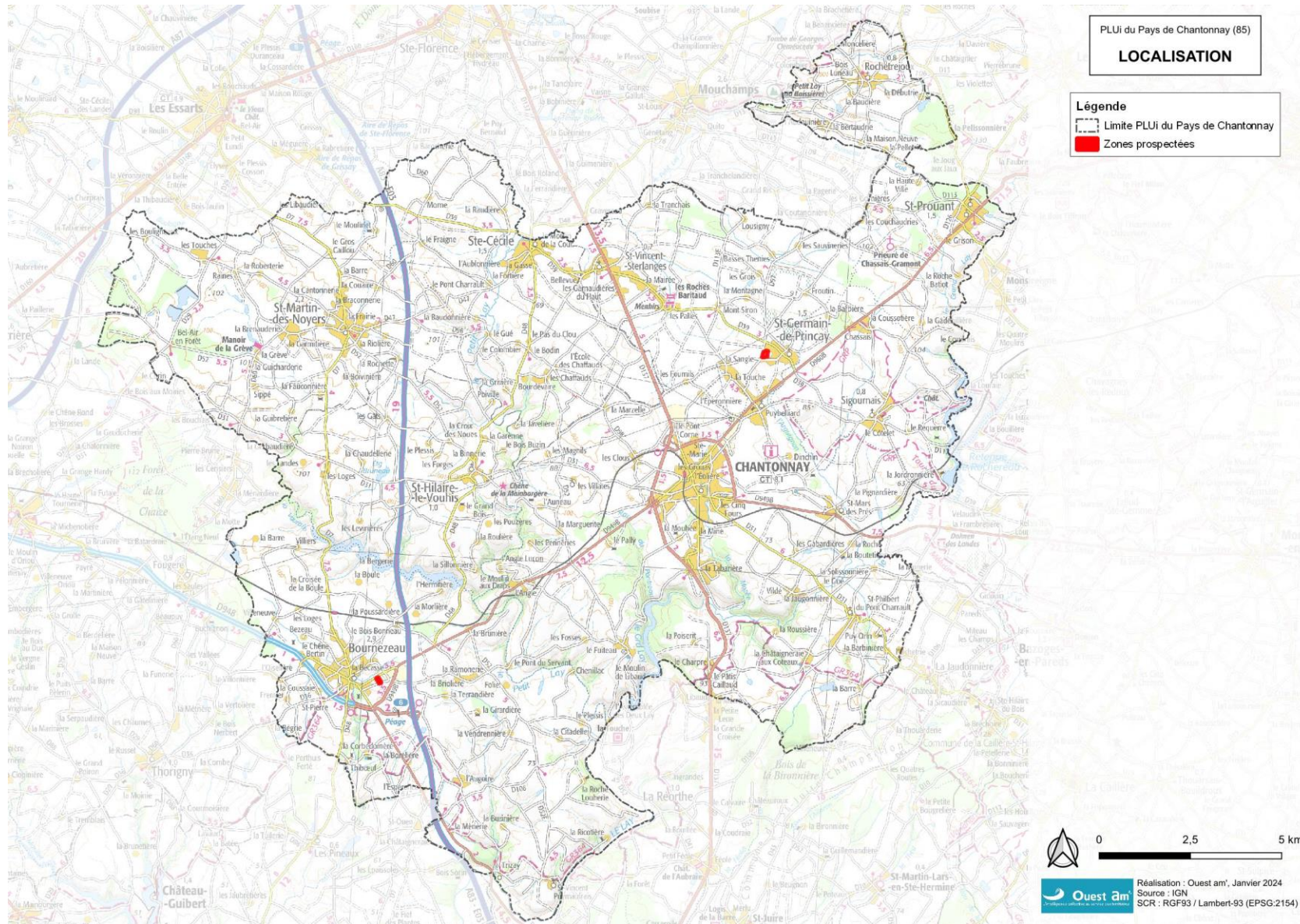


Figure 1. localisation des secteurs à l'échelle de l'intercommunalité

2. METHODOLOGIE

Les secteurs ont été prospectés le 18 janvier 2024 par une écologue botaniste et pédologue. Une demi-journée de terrain a été consacrée à l'étude des zones humides pédologiques et des potentialités faune-flore.

Les inventaires sont basés sur un seul passage. Les habitats et potentialités mis en avant sont donc **partiels** et ont pour but de définir les enjeux écologiques **potentiels** du site.

2.1 LES ZONES HUMIDES

2.1.1 DEFINITION D'UNE ZONE HUMIDE

La définition des zones humides se fait à l'aide de deux critères :

- le critère floristique : une **végétation spécifique hygrophile** (« qui affectionne les milieux plus ou moins gorgés d'eau »), permet de définir le caractère humide d'une formation végétale. Le critère flore prend en compte la nature des espèces (certaines sont caractéristiques de zones humides) et la surface couverte par ces espèces, ou bien la nature des communautés d'espèces végétales ;
- le critère pédologique : la délimitation de la zone humide se base sur la présence de **traces d'engorgement permanent ou temporaire du sol** (traces d'hydromorphie) qui déterminent plusieurs types pédologiques caractéristiques.

Deux arrêtés, parus successivement le 24 juin 2008 et le 1^{er} octobre 2009 en application des articles L. 214—7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement, décrivent la méthodologie à employer pour définir ces zones humides. La circulaire du 18/01/2010 précise quant à elle la méthodologie à employer concernant la délimitation des zones humides.

Suite à la loi du 24 juillet 2019, portant création de l'Office français de la biodiversité, les zones humides sont de nouveau définies par le caractère alternatif des critères pédologique et floristique. Il rend caduque l'arrêt du Conseil d'État du 22 février 2017.

On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, **ou dont** la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

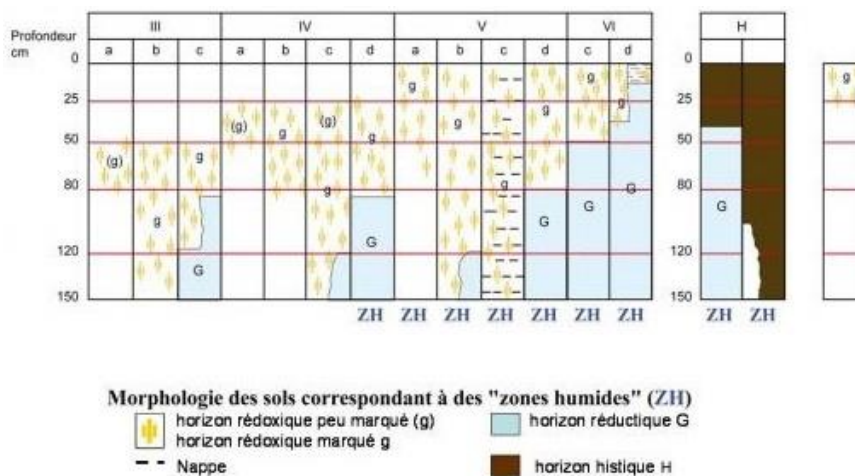
2.1.2 METHODE POUR LE CRITERE PEDOLOGIQUE

La délimitation des zones humides selon le critère pédologique est basée sur une série de sondages réalisée à l'aide d'une tarière, avec caractérisation d'éventuels horizons hydromorphes (présences de traces d'oxydo-réduction, décoloration, engorgement, etc.).

Les traces d'hydromorphie et la profondeur d'apparition de ces traces d'hydromorphie sont recherchées afin de caractériser la morphologie des sols selon les critères exposés dans le tableau 2 (page suivante).

Ainsi, de façon synthétique, l'existence d'une zone humide est caractérisée par un sondage pédologique où des traces d'hydromorphie apparaissent dans les 25 (ou dans un cas particulier 50) premiers centimètres et où les manifestations de l'excès d'eau perdurent au-delà de cette profondeur.

L'ensemble de la zone d'étude a été parcouru à pied afin d'y effectuer une série de sondages à la tarière à main (Ø 70, profondeur maximale d'investigation = 1,2m) et chaque point de sondage a été géolocalisé.



D'après les classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Figure 2. tableau GEPPA pour la caractérisation des zones humides

2.1.3 METHODE POUR LE CRITERE FLORISTIQUE

Une zone humide selon le critère floristique est déterminée par une dominance d'espèces hygrophiles et/ou le rattachement de la végétation à une végétation (habitat CORINE Biotopes ou syntaxon) identifiée comme caractéristique de zone humide. Ces éléments sont listés dans l'arrêté du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009.

La réglementation définit des habitats strictement indicateurs de zone humide ou bien *pro parte*, c'est-à-dire partiellement indicateurs de zone humide. Dans ce cas, certaines formes de végétation incluses dans un code peuvent être indicatrices de zone humide et d'autres non. On peut citer comme exemple une friche. Il faut alors observer la dominance des espèces caractéristiques de zone humide pour classer l'habitat en zone humide.

Les potentielles zones humides floristiques sont identifiées grâce à l'inventaire de la flore et des habitats.

2.2 FLORE ET HABITATS

L'investigation a consisté à réaliser des recherches aussi complètes que possible sur l'ensemble des surfaces concernées afin d'assurer une prise en compte la plus exhaustive et actualisée des espèces protégées ou patrimoniales présentes ou potentiellement présentes et des habitats naturels. Cette exhaustivité recherchée doit permettre de prédire au mieux d'éventuelles difficultés liées aux enjeux écologiques et les meilleures réponses techniques à envisager.

Elle a permis d'établir une cartographie selon la nomenclature Corine Biotopes.

Les plantes invasives¹ sont aussi relevées.

2.3 HAIES

Lors de nos investigations, les potentialités de chaque haie pour l'accueil de la faune et la flore sont évaluées. Certaines haies doivent être préservées en priorité au vu des fonctions écologiques qu'elles apportent : coupe-vent, corridor biologique, limitation du ruissellement de surface...

Les haies sont évaluées selon plusieurs critères : nombre de strates (herbacée/arbustive/arborée), continuité, composition floristique, présence de vieux arbres, position par rapport au sens de la pente (parallèle ou perpendiculaire). Ces critères permettent de déterminer les fonctionnalités écologiques de chaque haie :

- **Le rôle corridor**, qui représente la fonction de continuité écologique, en lien avec la trame verte, appliquée seulement aux haies dans ce cas précis.
- **Le rôle de réservoir biologique**, qui est adapté aux lisières forestières, faisant partie d'un ensemble écosystémique que nous ne pouvons pas définir comme corridor.
- **Intérêt floristique**, enjeux de la flore
- **Intérêt faunistique**, enjeux de la faune

L'analyse de ces fonctionnalités permet d'attribuer à chaque haie un niveau d'enjeu représentatif de son intérêt écologique (Tableau 1).

¹ DORTEL F., LE BAIL J., 2019 - Liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire. Liste 2018. DREAL Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 37 p., 3 annexes.

Tableau 1. caractérisation du niveau d'enjeu pour les haies et lisières

Enjeu	Caractérisation des fonctionnalités écologiques
Nul	Absence de caractéristique requise
Faible	<u>Intérêt floristique</u> : Flore n'ayant pas de statut de conservation ou de protection – haie avec une diversité floristique faible
	<u>Intérêt faunistique</u> : Potentiel faible d'accueil de la faune patrimoniale
	<u>Corridor</u> : Haie ne présentant pas de liaison avec son environnement alentour,
	<u>Réservoir biologique</u> : Sans intérêt majeur écologique _Une haie sans liaison peut être considérée comme réservoir biologique
Modéré	<u>Intérêt floristique</u> : Flore rare ou peu fréquente n'ayant pas de statut de conservation – haie avec une flore assez diversifiée
	<u>Intérêt faunistique</u> : Potentiel modéré pour l'accueil de la faune, notamment la faune patrimoniale
	<u>Corridor</u> : Haie ayant une liaison avec son environnement alentour et représentant une continuité écologique de la trame verte
	<u>Réservoir biologique</u> : Intérêt fonctionnel pour la faune et la flore
Fort	<u>Intérêt floristique</u> : Espèce patrimoniale présente au sein de la haie ou diversité floristique importante
	<u>Intérêt faunistique</u> : Potentiel fort pour l'accueil de la faune, notamment la faune patrimoniale
	<u>Corridor</u> : Haie avec au moins deux liaisons avec son environnement immédiat, remplissant son rôle de continuité écologique
	<u>Réservoir biologique</u> : En interaction avec son environnement de proximité regroupant des intérêts faunistiques ou floristiques importants

3. RESULTATS

Ce chapitre décrit les observations faune, flore et zones humides pour chacun des secteurs prospectés et identifie les enjeux associés.

3.1 BOURNEZEAU

3.1.1 HABITATS-FLORE

Le secteur est composé d'une parcelle d'un seul tenant correspondant à un habitat naturel dégradé : une prairie sèche améliorée, probablement semée de raygrass et de trèfle, et présentant une diversité floristique faible (Figure 3). Cet habitat ne possède pas de valeur patrimoniale particulière. Un lotissement en construction borde la parcelle à l'ouest. Des remblais sont déposés au sud-ouest probablement pour les besoins des travaux d'aménagement. La parcelle est encadrée sur trois côtés par des haies bocagères arbustives ou arborées, notamment à l'est où des fourrés de prunelliers et ronciers composent la majeure partie de la haie.

La cartographie des habitats est présentée en Figure 4.



Prairie semée



Fourrés de prunelliers et ronciers

Figure 3. photographies du secteur de Bournezeau

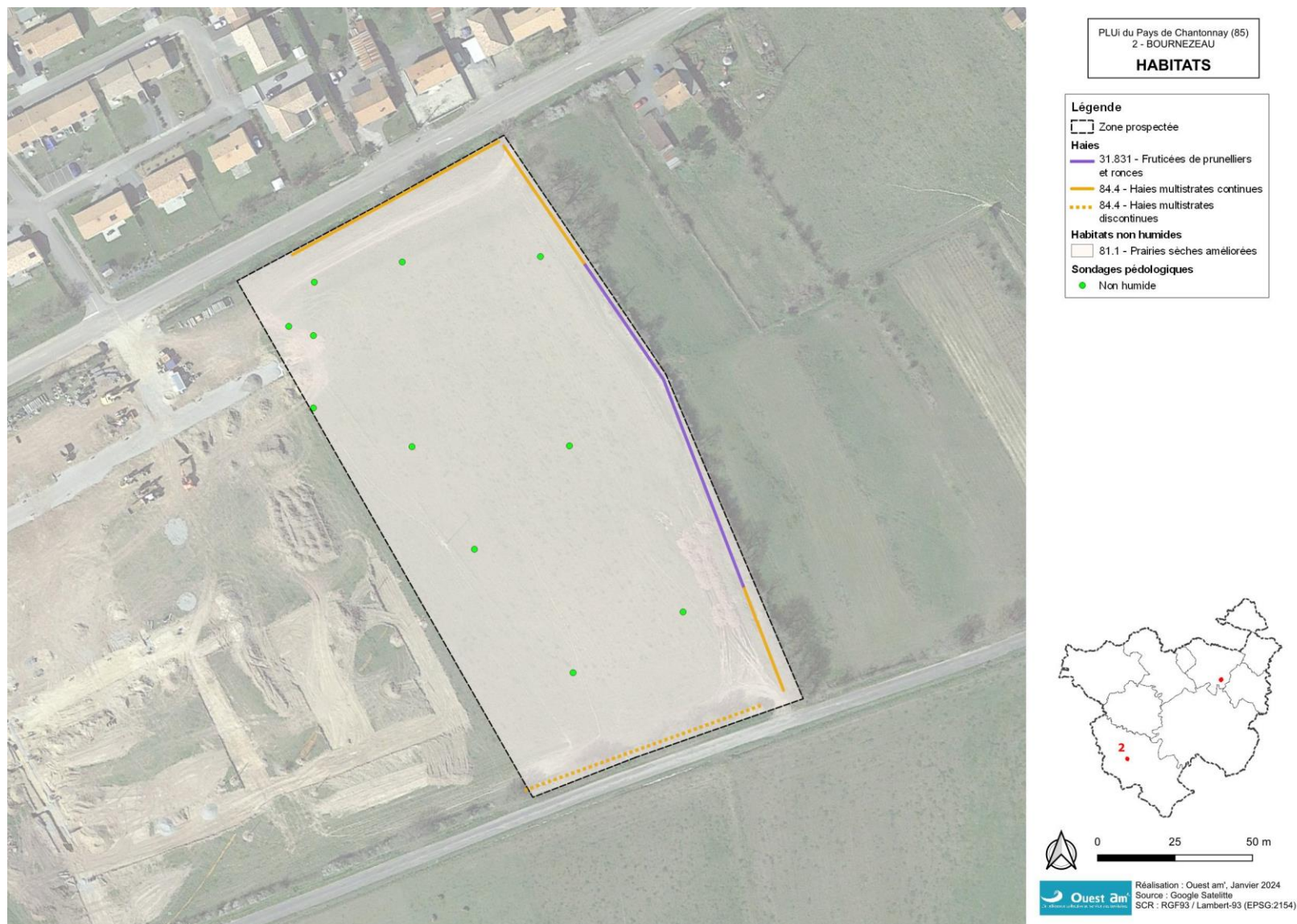


Figure 4 : carte des habitats – Bournezeau

3.1.2 PEDOLOGIE

La cartographie des sols², consultée sur le site <https://www.geoportail.gouv.fr/>, indique la présence potentielle de sols des bords de plateaux ondulés sur granite altéré, occupés par le bocage. Il s'agit de brunisols-rédoxisols essentiellement (à 59 %), limon sablo-argileux à sablo-argileux, moyennement épais et très hydromorphes.

Au total, 11 sondages pédologiques ont été réalisés dans ce secteur. Aucun n'est indicateur de zone humide.

Un seul type de sol est observé sur la parcelle. Il est moyennement épais, limon sablo-argileux à argilo-sableux. Des traces d'hydromorphie sont fréquemment observées dans l'horizon intermédiaire (à partir de 30 cm de profondeur) et s'atténuent ensuite en profondeur (Figure 5). La forte charge caillouteuse et la haute teneur en argile rend les sondages très difficiles au-delà de 50 cm de profondeur.



Sondage typique du sol observé



Traces d'hydromorphie visibles

Figure 5. photographies des sondages - Bournezeau

² C.Ducommun, 2012. Programme Inventaire Gestion et Conservation des Sols – Région Pays de la Loire – Département de la Vendée (Etude n°25085)

3.1.3 FAUNE

Les haies constituent des habitats de reproduction, d'alimentation (chiroptères, oiseaux), et des refuges potentiels pour la faune.

Bien que dégradées, parfois discontinues et isolées du reste du bocage, les haies qui entourent la zone d'étude constituent aussi un relai entre les espaces semi-naturelles alentours pour le déplacement de la faune.

Les fourrés de prunelliers et de ronces sont potentiellement favorables aux reptiles.



Figure 6. photographie de la haie multistratifiée continue au nord

3.1.4 ENJEUX

Les enjeux du secteur reposent sur les haies (enjeu modéré) qui constituent des habitats de reproduction, d'alimentation ou de repos pour la faune.

Il est recommandé de conserver les haies dans la mesure du possible.

La cartographie des enjeux écologiques est présentée en Figure 7.



Figure 7. carte des enjeux écologiques – Bournezeau

3.2 SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAIS

3.2.1 HABITATS-FLORE

Le secteur est composé d'une parcelle agricole correspondant à un habitat naturel dégradé : un champ cultivé (probablement du maïs en 2023) présentant une diversité floristique faible et une petite portion de terrain en friche attenante (Figure 8). Cet habitat ne possède pas de valeur patrimoniale particulière. Un lotissement récent borde la parcelle à l'est. La parcelle est encadrée au nord et à l'ouest par des haies arbustives.

La cartographie des habitats est présentée en Figure 9.



Champ cultivé



Haie arbustive au nord

Figure 8. photographies du secteur de Saint-Germain-de-Prinçay

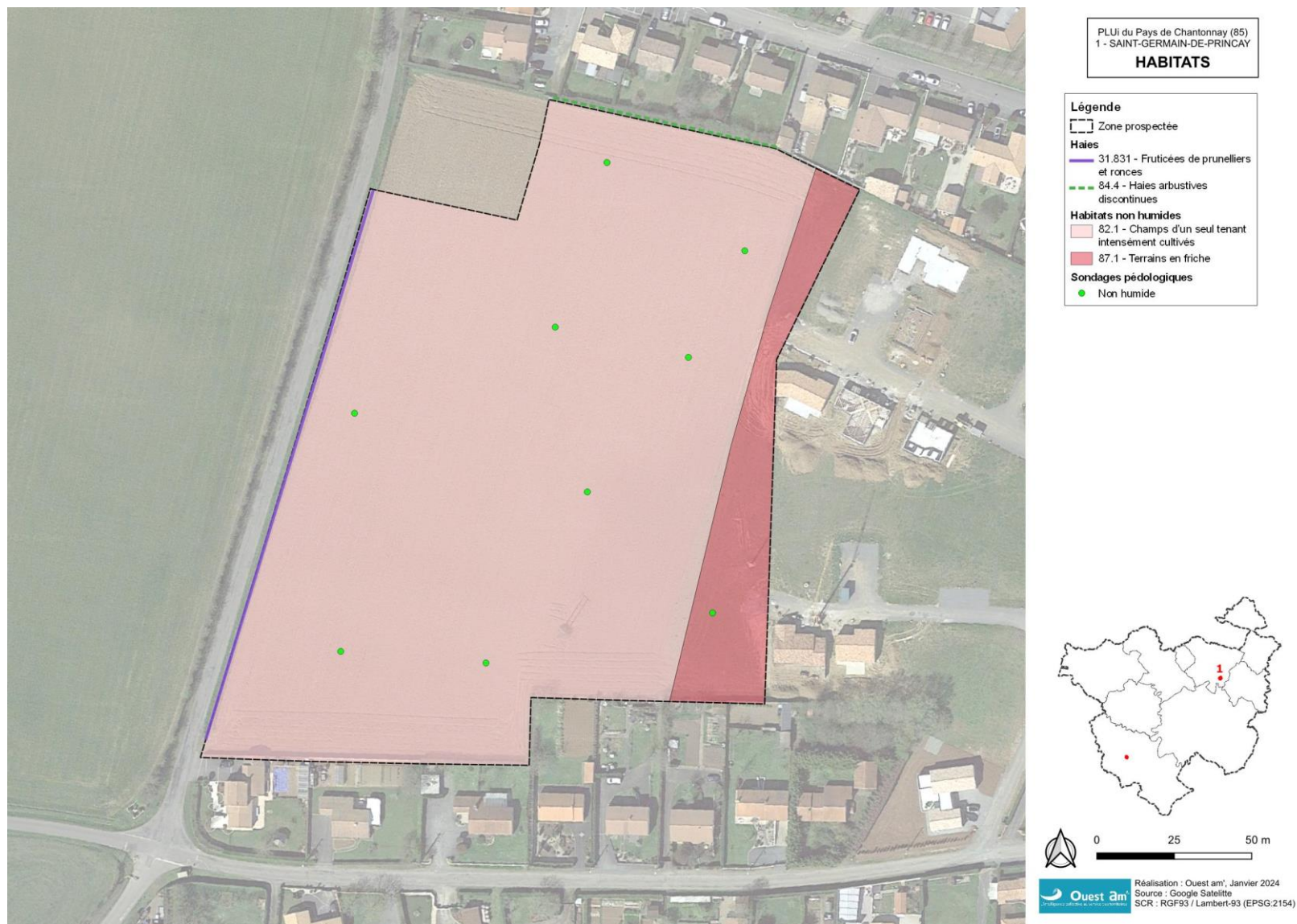


Figure 9. carte des habitats – Saint-Germain-de-Prinçay

3.1.2 PEDOLOGIE

La cartographie des sols, consultée sur le site <https://www.geoportail.gouv.fr/>, indique la présence potentielle de deux types de sols sur ce secteur :

- sols des plateaux issus de placages de limons, en bocage peu dense. Il s'agit de luvisols-rédoxisols essentiellement (à 100 %), limon sableux, épais à très épais, lessivés et hydromorphes.
- Sols des versants et bas fonds du bassin de Chantonnay, issus de calcaires marneux, exploités en bocage ouvert. Ils sont moyennement épais, sablo-argileux à argileux et modérément drainés. Ce sont majoritairement des calcisols (à 65%)

Au total, 9 sondages pédologiques ont été réalisés dans ce secteur. Aucun n'est indicateur de zone humide.

Un seul type de sol est observé lors des sondages. Il est épais et argilo-limoneux (. La haute teneur en argile rend les sondages très difficiles au-delà de 50 cm de profondeur. Aucune trace d'hydromorphie n'est observée.



Figure 10. photographies des sondages – Saint-Germain-de-Prinçay

3.1.3 FAUNE

De manière générale, les haies constituent des habitats de reproduction, d'alimentation ou de chasse (chiroptères), et de repos, potentiels pour la faune.

Les haies de ce secteur sont trop entretenues, ont une faible diversité floristique et sont déconnectées du réseau bocager.

Leur intérêt pour la faune est donc très limité. La haie la plus intéressante se situe au nord (Figure 8).

3.1.4 ENJEUX

Les enjeux du secteur reposent sur la haie au nord (enjeu modéré).

Il est recommandé de conserver les haies dans la mesure du possible.

La cartographie des enjeux écologiques est présentée en Figure 7.

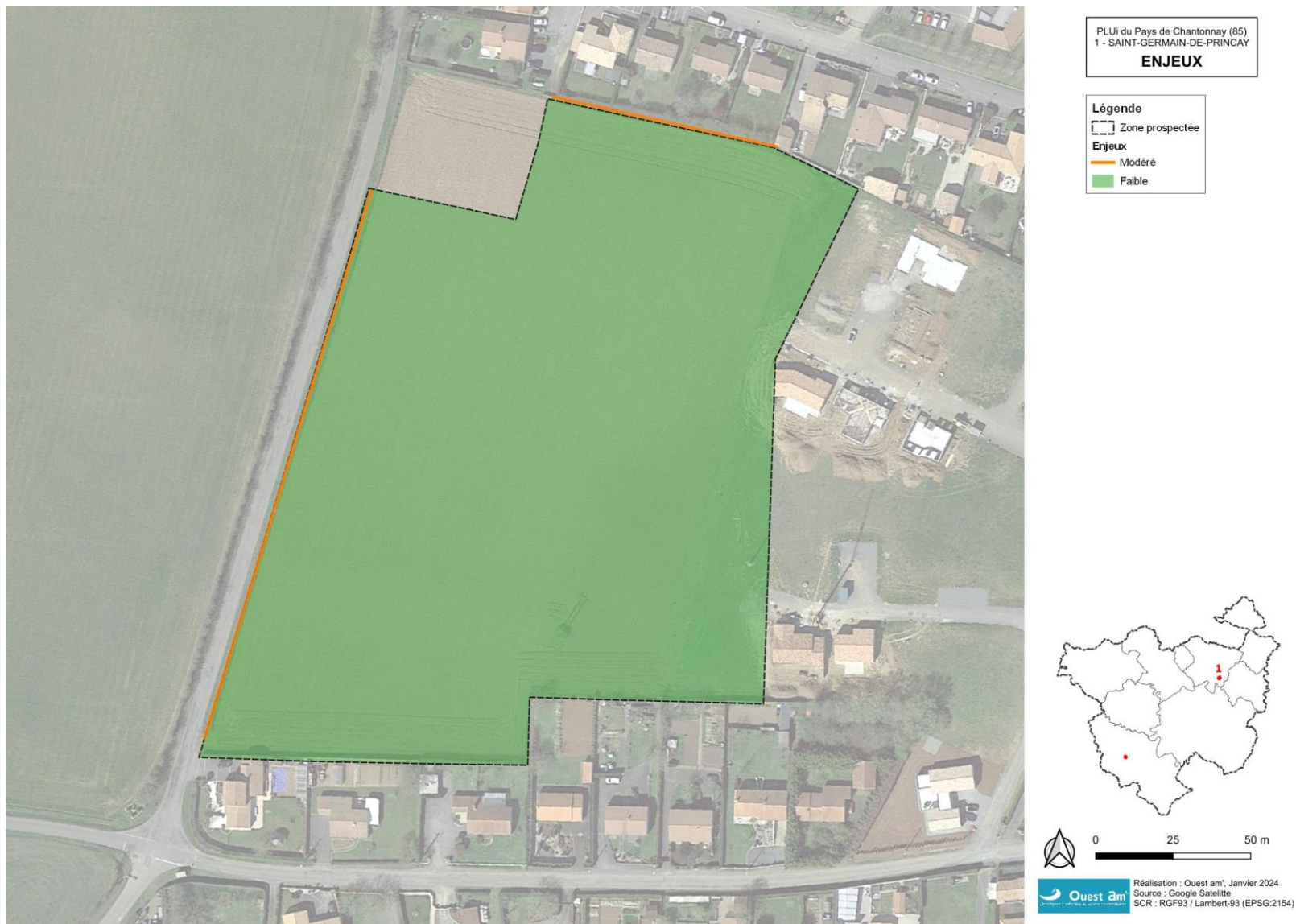


Figure 11. carte des enjeux écologiques – Saint-Germain-de-Prinçay